

Gagnez votre spa Storm avec Lumi-O | Innovaplas

1. Description et durée du concours

- 1.1.** Le concours « Gagnez votre spa Storm » (ci-après « le concours ») est organisé par Lumi-O | Innovaplas (ci-après « le manufacturier »). Le concours sera disponible chez les détaillants Club Piscine (ci-après « le détaillant »).
- 1.2.** Chaque client ayant effectué l'acquisition d'un spa de modèle Storm chez un détaillant Club Piscine court la chance de gagner le remboursement de son achat (spa) jusqu'à concurrence d'un montant maximum de quatre mille cinq cent quatre vingt dix neuf (4599,00 \$) (+) plus les taxes applicables et en devise canadienne conditionnellement à ce que les modalités du présent règlement soient respectées.
- 1.3.** Le montant remboursé au client gagnant est le montant payé pour son spa Storm uniquement plus taxes. Les produits chimiques, la livraison, l'installation ou autres articles présents sur la facture ne sont pas inclus dans le remboursement. Seul le prix du spa Storm plus taxes est applicable. La facture originale est requise.
- 1.4.** Un gagnant seulement se méritera le remboursement de son spa Storm.
- 1.5.** Le concours débute le 15 avril 2022 et se termine le 1^{er} octobre 2022 à 23 h 59.
- 1.6.** Le concours est organisé par le manufacturier Lumi-O | Innovaplas dont le siège social est situé à Drummondville au Québec, Canada.

2. Conditions d'admissibilité

- 2.1.** Le participant doit résider au Canada.
- 2.2.** Le participant doit être âgé de 18 ans et plus.
- 2.3.** Les détaillants Club Piscine et le manufacturier Lumi-O | Innovaplas au bénéfice duquel le concours est tenu, leurs employés, leurs représentants, leurs mandataires ou les membres de ses organisations ainsi que les personnes avec qui elles sont domiciliées ne peuvent pas participer au concours.

Gagnez votre spa Storm avec Lumi-O | Innovaplas

2.4. L'acquisition du spa Storm de Lumi-O | Innovaplas doit avoir été effectuée entre le 15 avril 2022 et le 1^{er} octobre 2022 chez un détaillant Club Piscine participant et qui offre le concours.

3. Conditions de participation

3.1. Une fois la livraison et l'installation du spa Storm de Lumi-O | Innovaplas effectuées, le participant doit remplir en entier un court formulaire en ligne et doit y déposer une photo de son spa dans sa cour. Un formulaire et lien pour déposer une photo sera disponible à l'adresse <https://stormspas.com/concours>.

3.2. Le participant doit remplir le formulaire en ligne à l'extérieur de l'établissement du détaillant Club Piscine ou à l'extérieur des bureaux de Lumi-O | Innovaplas et cela sans l'assistance d'un employé et/ou d'un dirigeant des détaillants Club Piscine ou du manufacturier Lumi-O | Innovaplas.

3.3. Si un participant ne dispose pas de l'accès à une connexion internet, il peut joindre Lumi-O | Innovaplas au 450-565-5544 afin d'obtenir un soutien téléphonique ou de l'assistance immédiate selon les heures de bureau. Il sera toujours possible pour le participant d'obtenir un formulaire papier ou d'obtenir un lien courriel pour envoyer sa participation et la photo de son spa. Cependant, toutes les informations demandées sur le formulaire devront être inscrites dans le courriel.

3.4. Le gagnant devra répondre adéquatement à une question mathématique.

3.5. Pour que la participation soit valide, le formulaire en ligne doit être soumis et reçu par Lumi-O | Innovaplas au plus tard le 1^{er} octobre 2022 à 23 h 59.

3.6. La même personne ne peut participer qu'une seule et unique fois au concours, par achat.

Gagnez votre spa Storm avec Lumi-O | Innovaplas

3.7. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois au concours "Gagnez votre spa Storm", pour chacun de ses achats, ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification et/ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

4. Attribution des prix

4.1. Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort aléatoire informatisé parmi l'ensemble des participations admissibles.

4.2. Le tirage au sort aléatoire informatisé aura lieu le 20 octobre 2022 à 9h en présence du directeur de Lumi-O | Innovaplas et d'un des directeurs de Club Piscine Siège Social. Le tirage aura lieu au bureau du service à la clientèle de Lumi-O | Innovaplas au 850, de l'industrie, Suite 100, Saint-Jérôme, Québec, J7Y 4B8.

4.3. Lumi-O | Innovaplas verra à contacter le participant afin de l'informer qu'il est le gagnant du concours « Gagnez votre spa Storm ».

4.4. Le détaillant Club Piscine, où l'achat du spa du client participant gagnant a été effectué, devra alors fournir l'original du contrat d'achat du client gagnant et la preuve que le montant de la facture a été entièrement payé.

4.5. Le client gagnant sera contacté par téléphone et par lettre par Lumi-O | Innovaplas à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables suivant le tirage au sort aléatoire.

4.6. Le prix sera remis sous forme d'un chèque libellé au nom du client gagnant et il sera remis directement à celui-ci.

Gagnez votre spa Storm avec Lumi-O | Innovaplas

5. Conditions générales

- 5.1. Il est possible que le concours ne soit pas offert par tous les détaillants Club Piscine et il est de la responsabilité du client participant de s'informer auprès du détaillant afin de savoir si ce dernier offre la possibilité de participer au concours. Il est toujours possible pour le client participant qui a acheté son spa dans un Club Piscine non-participant, d'envoyer directement les informations relatives à son achat ainsi que le formulaire et la photo de son spa directement chez Lumi-O | Innovaplas par la poste au 850, de l'Industrie, Suite 100, Saint-Jérôme, Québec, J7Y 4B8 ou par courriel au emercier@lumi-o.com ou simplement par fax au 450-565-5958. Toutes les informations demandées dans le formulaire doivent être transmises.
- 5.2. Les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique (courriel), l'âge et la photo du spa sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement du participant. En fournissant ses renseignements, le participant consent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 5.3. Le gagnant consent à ce que Lumi-O | Innovaplas utilise son nom, sa ville de résidence, sa photographie, son image, sa voix, la description de son prix et toutes déclarations relatives au concours à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni de compensation supplémentaire.
- 5.4. Lumi-O | Innovaplas se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre, en tout temps ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifesterait un événement et/ou une situation pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité et/ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement, notamment s'il survient un problème informatique majeur, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Gagnez votre spa Storm avec Lumi-O | Innovaplas

- 5.5.** Les organisateurs du concours et les personnes, notamment les détaillants Club Piscine et le manufacturier Lumi-O | Innovaplas au bénéfice desquels ce concours est tenu, se dégagent de toutes responsabilités quant à un dommage et/ou à une perte découlant de la participation au concours et/ou de l'attribution du prix.
- 5.6.** Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues au total et Lumi-O | Innovaplas se réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, irrégulières, soumises par des moyens illicites et/ou qui ne sont pas strictement conformes au présent règlement.
- 5.7.** La participation au concours comporte l'acceptation de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Lumi-O | Innovaplas qui voit seul à son application. Toutes les décisions de Lumi-O | Innovaplas sont finales, sans appel, sous réserve de la compétence de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- 5.8.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 5.9.** Le présent règlement est disponible en français et anglais chez les détaillants Club Piscine qui offrent le concours et/ou sur le site web à l'adresse <https://stormspas.com/concours>. Une copie du règlement est aussi disponible chez Lumi-O | Innovaplas aux coordonnées suivantes :

Adresse du bureau (service à la clientèle) :

850, de l'Industrie, Suite 100, Saint-Jérôme, Québec, J7Y 4B8

Courriel : infocanada@lumi-o.com ou mercier@lumi-o.com

Téléphone : 450-565-5544 Ext : #250 , Eric Mercier (resp. concours)

Cellulaire : 514-820-2561

Fax : 450-565-5958

Adresse de l'usine :

Lumi-O | Innovaplas

2257, Route 139, Drummondville, Québec, J2A 2G2

Téléphone : 819-850-2935